



Maintenant ou jamais. La course contre la montre pour juguler l'expansion de la pandémie est engagée. Reconnaissons-le, on a pu observer de navrantes tentatives opportunistes. On a également constaté des retards à l'allumage de la part des acteurs politiques et des décideurs économiques. Les infrastructures, nos systèmes d'organisation, nos processus de décision ne sont pas adaptés aux grains de sable. Et celui-là est de taille. Mais on a aussi été les témoins de beaux élans de solidarité. Un florilège d'actions sincères, d'initiatives et d'innovations efficaces (de la part des personnes, des fondations, des petites et grandes entreprises...). De nouvelles manières de voir les choses et de travailler ont vu le jour. Tout cela démontre qu'on peut réagir vite quand il le faut. Et aujourd'hui, la nécessité et l'urgence dépassent la seule question sanitaire. Surtout pour les populations les plus vulnérables, pour les quelque 700 millions de personnes qui, dans le monde, n'ont toujours pas accès à l'eau potable (énorme handicap en période de pandémie), pour les plus de 70 millions de personnes déplacées (souvent dans des camps de fortune), les petits commerces de rue et les travailleurs informels, les centaines de millions de travailleurs qui ne disposent d'aucune couverture de santé.

Il est certain que cette crise va renforcer la **convergence des oppositions** vis-à-vis de nos modèles économiques et attiser encore les méfiances. Elle montre déjà la nécessité de revisiter ces modèles, d'accélérer, dans leur construction, la prise en charge des plus démunis, d'y intégrer systématiquement une réflexion sur la prise en compte de notre environnement (pas seulement naturel), d'anticiper davantage, de privilégier le développement local à tous les échelons, en particulier au niveau des biens et services de première nécessité. Dans un communiqué commun du 1^{er} avril, l'OMS, la FAO et l'OMC ont d'ailleurs alerté la communauté internationale d'un risque de pénurie alimentaire mondiale. Les entreprises doivent oser, se saisir de toutes les urgences maintenant, se doter de « raisons d'être » très solides intégrant l'inclusion à large échelle et le respect absolu de nos environnements, qui sont peut-être les meilleures preuves de l'utilité collective de la valeur créée.

CONTEXTES

Environnement, résilience, Union européenne. Le 26 mars, les dirigeants de l'Union européenne se sont mis d'accord pour que le plan de relance économique qui suivra la crise sanitaire **tienne compte de l'objectif de lutte contre le changement climatique**, et ce en dépit de l'opposition de la Pologne, qui estime que la pandémie rend les objectifs climatiques de l'Union plus difficiles à atteindre. Quelques jours auparavant, la Commission européenne avait néanmoins reconnu que les conditions dans lesquelles les travaux s'effectuaient exigeaient un remaniement des priorités, retardant de quelques semaines certaines initiatives « *non essentielles* » telles que les stratégies « biodiversité » et « de la ferme à la fourchette ». Nombre de représentants politiques – y compris dans les majorités de certains pays de l'Union – et d'organisations non gouvernementales restent cependant vigilants et soulignent que cette crise doit être l'occasion de repenser en profondeur notre modèle économique.

Environnement, Etats-Unis

L'EPA suspend les lois environnementales, la Virginie et la Californie renforcent les leurs

L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a annoncé, le 26 mars, sa décision de suspendre temporairement (sans fixer de date de fin) l'application des lois environnementales. Les entreprises n'auront ainsi pas à respecter les normes environnementales durant l'épidémie de coronavirus. L'Agence a précisé qu'elle ne « **[demanderait] pas de sanctions en cas de non-respect** ».

des obligations de surveillance et de rapport de routine ». Les entreprises devront essayer de réduire « les effets et la durée de toute non-conformité » avec les lois environnementales et tenir des registres où elles consigneront elles-mêmes les circonstances ayant présidé à la non-conformité et la responsabilité de l'épidémie de coronavirus à cet égard. Depuis quelques jours, l'EPA subissait la pression d'un certain nombre d'industries pour suspendre l'application de plusieurs réglementations environnementales en raison de la pandémie, ainsi que l'atteste, par exemple, une [lettre](#) de dix pages adressée à l'EPA par l'American Petroleum Institute (API).

La dynamique engagée par les acteurs progressistes se poursuit néanmoins aux Etats-Unis. Ainsi, les 5 et 6 mars, les deux assemblées de l'**Etat de Virginie** ont approuvé le [Virginia Clean Economy Act](#) (VCEA) **qui met l'Etat sur la voie d'une électricité totalement décarbonée d'ici à 2045**. Ce document adopte plusieurs mesures et fixe notamment des objectifs d'investissements massifs dans l'efficacité énergétique, le stockage de l'énergie, l'énergie solaire et éolienne. La Virginie devient ainsi le premier Etat du Sud à se lancer dans une transition vers les énergies propres. De son côté, le 26 mars, **la Californie** a adopté un nouvel objectif d'émissions pour son secteur électrique, qui devrait **doubler la capacité d'énergie propre de l'Etat au cours de la prochaine décennie et fermer la porte au développement de nouvelles usines de gaz naturel**. Les nouvelles usines de gaz ne seront autorisées que si elles utilisent du biométhane provenant du fumier, des décharges ou des eaux usées, à la place du gaz extrait du sol. La Commission des services publics de l'Etat s'est fixé l'objectif suivant : baisser les émissions de gaz à effet de serre à 46 millions de tonnes d'ici à 2030, soit 56 % de moins que le niveau atteint en 1990. Les fournisseurs d'électricité californiens devront développer près de 25 gigawatts d'énergie renouvelable et de stockage de batteries pour atteindre l'objectif, soit près du double de la quantité actuellement disponible dans l'Etat.

Coronavirus. Dans une [note du 24 mars](#), le Centre d'analyse, de prévision et de stratégie du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères prédit une catastrophe sanitaire, économique, sociale et politique pour l'Afrique.

Partage de valeur, France

Urgence sanitaire, crise économique et affectation des ressources

Le gouvernement français a récemment averti que les sociétés qui auront bénéficié de certaines aides de l'Etat – comme le report de charges sociales ou fiscales – pour limiter l'impact économique de l'épidémie de coronavirus et qui auront versé des dividendes « *se [verront] obligées de rembourser cette avance de trésorerie [...] avec une pénalité d'intérêt* ». A priori, cet avertissement ne s'adresse pas aux sociétés ayant recouru au chômage partiel. A cet égard, le gouvernement a appelé les entreprises à faire preuve d'exemplarité en diminuant de 25 % la rémunération de leurs dirigeants. Certaines sociétés ont d'ores et déjà entendu le message, à tout le moins partiellement. Mais pour des ONG comme Oxfam France, **ces mesures et ces appels ne sont pas dissuasifs** et « *il n'est pas acceptable que l'Etat prenne en charge les salaires des entreprises et que celles-ci versent, quoi qu'il en coûte, des dividendes à leurs actionnaires* ». L'association ajoute que « *les entreprises doivent dédier l'ensemble de leurs moyens à assurer une protection et une rémunération aux salariés, aux fournisseurs et investir dans un modèle plus résilient* ». Car, finalement, **le plus important n'est-il pas de se poser la question de l'utilisation qui sera faite de ces rémunérations ou de ces dividendes conservés dans l'entreprise ?** Quelle sera « l'intensité de solidarité » affectée à ces montants ? Y aura-t-il des dons à des organisations impliquées dans la lutte contre le coronavirus, un maintien des salaires des personnes touchées par le chômage partiel, un renforcement des investissements dans des activités à fort intérêt collectif, etc. ?

Solidarité, emploi, Afrique du Sud, textile

Le Covid-19 menace aussi les emplois des sous-traitants dans les pays du Sud

Depuis une trentaine d'années, les associations de solidarité internationale actives dans les pays occidentaux – Europe et Etats-Unis en tête – alertent sur les conditions de travail des salariés du textile, de l'habillement et de la chaussure dans les pays du Sud. En trente ans, les volumes de production et, par voie de conséquence, le nombre d'usines intervenant dans ces secteurs ont considérablement augmenté. **Un message implicite n'a cependant pas toujours été entendu** : si les millions de personnes travaillant sur les chaînes de production réclament une amélioration de leurs conditions de travail et de leur sécurité, **elles s'opposent aux initiatives menaçant leur emploi**. Aujourd'hui, la crise sanitaire mondiale met ces emplois en danger. En effet, du fait des mesures de distanciation sociale – qui se généralisent sur la planète –, de nombreux détaillants ont baissé le rideau et les enseignes ont pris des dispositions pour atténuer les conséquences de la crise. Parmi les mesures adoptées, l'annulation des commandes à venir, mais aussi **le refus de payer les marchandises déjà produites et non encore expédiées**. Cela met en danger des milliers de petites firmes dans le monde, et les ouvrières et ouvriers de ces entreprises seront les premières victimes de ce phénomène.

L'Afrique du Sud a décrété, à partir du 27 mars, un confinement strict pour une durée de 21 jours. Cette mesure inclut l'arrêt de toutes les activités non essentielles, dont le textile et le vêtement. Dans ce pays, les salariés perdant leur emploi perçoivent du fonds d'assurance chômage (UIF) entre 20 % et 60 % de leur salaire et doivent introduire leur demande d'indemnisation individuellement. Mais le 24 mars, le syndicat des travailleurs de l'habillement et du textile d'Afrique australe (SACTWU) a conclu **un accord garantissant le versement intégral des salaires pendant six semaines** avec le Conseil national de la négociation pour l'industrie de la confection. L'accord prévoit également qu'une demande puisse être effectuée collectivement pour le compte des salariés du secteur. Il concerne 80 000 travailleurs environ. Un exemple à suivre.

Services essentiels. Le lavage des mains avec du savon est primordial pour lutter contre le Covid-19. Toutefois, dans le monde, **seules trois personnes sur cinq disposent d'installations basiques de lavage des mains** a rappelé l'Unicef dans un communiqué, le 13 mars. Cette simple donnée rappelle l'importance et l'urgence d'orienter davantage l'action des acteurs économiques pour répondre aux Objectifs de développement durable de l'ONU. Pour mémoire, toujours selon l'Unicef, 800 enfants meurent chaque jour de maladies diarrhéiques liées à des problèmes d'approvisionnement en eau ou à des déficiences en matière d'assainissement et d'hygiène.

Climat, Etats-Unis, hydrocarbures

Exxon et Chevron vont encore échapper à des projets de résolution climatiques

Pour la deuxième année consécutive, l'autorité américaine des marchés financiers (la SEC – Securities and Exchange Commission) a autorisé les sociétés pétrolières Exxon et Chevron à écarter des projets de résolution émanant d'actionnaires. **Les actionnaires d'Exxon** demandaient à cette dernière d'expliquer comment elle entendait réduire son empreinte carbone globale et se conformer aux ambitions de l'accord de Paris, autrement dit atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. **En ce qui concerne**

Chevron, les actionnaires réclamaient un rapport (à un coût raisonnable et en omettant les informations confidentielles) décrivant la manière dont la compagnie prévoyait d'une part, de réduire sa contribution globale au changement climatique et d'autre part, de rendre ses opérations et investissements en adéquation avec l'objectif de l'accord de Paris (maintenir la température bien au-dessous de 2 °C). Chevron a répondu qu'elle se conformait aux contributions déterminées au niveau national (CDN). De leur côté, les actionnaires indiquent qu'il leur est impossible d'obtenir des engagements précis. Quant au groupe Exxon, tout en affirmant qu'il soutient l'accord de Paris, il déclare que la demande en pétrole et en gaz restera élevée durant toute la décennie 2040. Les actionnaires observent d'ailleurs que depuis 2008, l'empreinte carbone du groupe n'a été réduite que de 4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (elle est passée de 126 millions à 122 millions de tonnes). Qui plus est, la compagnie est la major pétro-gazière qui a dépensé, en 2019, le plus d'argent en opérations de lobbying sur les sujets climatiques.

Droits et libertés, justice, Etats-Unis. Les tribus sioux du Dakota du Sud (en particulier celle de Standing Rock) s'étaient, il y a quelques années, opposées à la construction du **Dakota Access Pipeline** (DAPL) ([IE n° 290](#)). En dépit de cette opposition, la construction de l'oléoduc avait été validée. Mais les communautés amérindiennes avaient contesté cette décision et demandé l'annulation des permis fédéraux. Elles estimaient en effet que le permis avait été illégalement délivré par l'US Army Corps of Engineers (responsable des permis pour la traversée des cours d'eau) et que le déversement d'hydrocarbures pouvait contaminer le fleuve Missouri. Le 25 mars, **un tribunal fédéral a donné raison aux Sioux de Standing Rock** et ordonné à l'administration Trump de procéder à un examen environnemental complet d'un segment controversé du DAPL, car pour le tribunal, « *trop de questions restent sans réponse* ».

Hommage. [Marie-Claude Hessler](#) est décédée en mars dernier dans sa 79^e année. Pendant plus de vingt ans, cette Française, juriste de formation, a inlassablement interpellé [Mattel](#) sur les conditions de travail des ouvrières et ouvriers de ses sous-traitants. Durant toutes ces années, elle a collecté des informations, établi le contact entre les associations de défense des droits humains, rencontré les ouvrières au Mexique ou en Chine. Mais Marie-Claude Hessler était surtout **la petite actionnaire française** qui se déplaçait presque tous les ans à l'assemblée générale de la célèbre multinationale, en Californie, pour interroger le conseil d'administration sur la situation des salariés dans les usines des sous-traitants du groupe, sur les conditions dans lesquelles les audits sociaux étaient effectués, sur les intentions des dirigeants de l'entreprise à cet égard... **Elle a également déposé plusieurs projets de résolution** sur ces questions à l'ordre du jour du géant de l'industrie du jouet, mobilisant actionnaires et investisseurs pour faire évoluer les pratiques. Précurseur de l'actionnariat engagé, Marie-Claude Hessler a inspiré de nombreuses vocations.

ENTREPRISES

Santé-sécurité, France, services

Covid-19 : Teleperformance accusé de ne pas faire le nécessaire pour ses salariés

La société française Teleperformance, leader mondial des centres de relation clients, fait l'objet d'une surveillance de plus en plus assidue de la part des associations, des syndicats et de la finance responsable. En juillet 2019, elle avait été mise en demeure de **renforcer son plan de vigilance** dans un délai de trois mois ([IE n° 305](#)). Un [nouveau plan](#) avait été publié en décembre dernier. Mais en pleine crise du coronavirus, si l'on en croit un article de *Libération* du 5 avril, l'entreprise semble, dans les faits, ne pas véritablement évoluer. **En Grèce**, par exemple, les opérateurs sont toujours sur des plateaux ouverts séparés de 80 centimètres à peine les uns des autres, le gel hydro-alcoolique est à disposition, mais en

quantité très insuffisante. Certains témoignages affirment que la direction aurait brandi la menace d'un licenciement en cas d'absence d'un employé à son poste de travail. Le 2 avril, le *Financial Times* a indiqué que les salariés d'une filiale de Teleperformance, basée à **Cebu (Philippines)** et intervenant pour le compte d'Amazon Ring, avaient été appelés à rester dans le centre de contact pour une durée de trente jours, et ce dans des conditions qualifiées d'« *inhumaines* » par certains (personnes dormant sur de maigres matelas, distanciation sociale non respectée...). Cette demande faisait suite aux directives des autorités en matière de restriction de la circulation dans la ville de Cebu dans le cadre de la crise sanitaire mondiale. Une enquête a été diligentée pour s'assurer que l'entreprise respecte les normes de santé et de sécurité au travail. Pour Teleperformance, comme pour d'autres sociétés, **la question se pose des moyens mis à la disposition du personnel pour qu'il soit le mieux possible protégé de la pandémie**. Pour information, Teleperformance, qui a [repoussé la date de son assemblée générale](#) du 16 avril au 26 juin 2020, prévoit, pour l'heure, de verser 80 % de son [bénéfice distribuable](#) à ses actionnaires, soit une augmentation de 26 % du dividende par action par rapport à l'année précédente.

Conditions de travail, France, Inde. Le secrétaire général de la fédération syndicale internationale IndustriALL Global Union a adressé une [lettre](#) à Régis Blugeon, directeur des affaires sociales du groupe **Saint-Gobain**. Cette lettre concerne Jayaraj Mathangi, un ouvrier de trente-cinq ans licencié en 2016 par Saint-Gobain Crystals and Detectors (Bangalore, Inde). Entré dans le groupe en 2008 en tant que stagiaire, Jayaraj Mathangi est devenu technicien de production en février 2011 au sein du département chargé du contrôle de la qualité. Son travail consistait à vérifier des cristaux de tungstate de cadmium. Pour tester et calibrer les détecteurs, les ouvriers utilisent du césium 137, un élément radioactif. A partir de 2012, **Jayaraj Mathangi a constaté une nette dégradation de sa santé. Licencié en 2016 pour absentisme prolongé**, il est encore en traitement aujourd'hui. Des inspections réalisées en 2009 et 2016 ont confirmé l'existence de teneurs excessives en cadmium dans le sang de nombreux travailleurs de son département. **Dans sa lettre, IndustriALL réclame une enquête** sur les problèmes constatés et des mesures adéquates pour remédier à la situation et l'améliorer (élimination des risques sanitaires liés à l'exposition au cadmium et à des matières radioactives), la réintégration de Jayaraj Mathangi avec paiement du manque à gagner et versement d'une indemnisation médicale adéquate, la possibilité pour les travailleurs de s'organiser librement, de constituer un syndicat de leur choix et d'y adhérer...

Déchets, Philippines, agroalimentaire

Pour Coca-Cola, les bouteilles en PET recyclé ne sont pas à usage unique. Désaccord des ONG

Coca-Cola est l'un des principaux « producteurs » mondiaux de déchets en plastique ([IE n° 299](#)). Les Philippines, quant à elles, font partie des pays qui participent le plus à la pollution des océans ([IE n° 266](#)). C'est dans ce contexte que le 9 mars dernier, le géant américain a annoncé la conclusion d'un partenariat avec la société thaïlandaise Indorama Ventures pour construire **une entité de recyclage de plastique usagé** à General Trias dans la province de Cavite (Philippines). Cette installation, qui devrait être opérationnelle en 2021, traitera 30 000 tonnes de plastique (l'équivalent de 2 milliards de bouteilles) pour produire 16 000 tonnes de polytéréphtalate d'éthylène (PET) recyclé qui serviront à la fabrication de bouteilles. Dans son communiqué, Coca-Cola indique que **les bouteilles en PET recyclé ne sont pas à usage unique puisqu'elles sont totalement recyclables**. Cette déclaration a, bien entendu, fait réagir les organisations écologistes. Pour la directrice de Greenpeace Philippines, Lea Guerrero, **les bouteilles en PET font partie du modèle « à usage unique »**, puisqu'elles ne sont utilisées qu'une seule fois avant d'être jetées et recyclées. De leur côté, les industriels affirment que les contenants en verre ou en aluminium nécessitent plus d'énergie que le PET pour leur fabrication, mais aussi pour d'autres opérations

(comme leur transport). A cela, les écologistes répondent que contrairement à ces matériaux, le PET n'est recyclable qu'un nombre limité de fois, ce qui implique l'extraction de nouveaux combustibles fossiles pour produire la matière vierge nécessaire. De plus, dans les pays comme les Philippines, les systèmes de tri des déchets sont trop défaillants pour alimenter efficacement le dispositif.

Droits et libertés, Etats-Unis, Palestine, TIC

Microsoft ne veut pas prendre de risques dans la reconnaissance faciale

Les groupes de défense des libertés civiles affirment que l'utilisation de la reconnaissance faciale par la police peut conduire à des arrestations arbitraires et limiter la liberté d'expression. Aussi la société Microsoft a-t-elle défini des principes pour encadrer le développement de sa technologie dans ce domaine, affirmant que celle-ci ne doit pas empiéter sur les libertés individuelles. Il y a quelques mois, le groupe a pris une participation minoritaire dans AnyVision, une start-up israélienne de reconnaissance faciale. Or, en octobre 2019, cette start-up a été l'objet d'accusations dans les médias, qui affirmaient que **sa technologie était utilisée pour surveiller les populations palestiniennes vivant dans les territoires occupés de Cisjordanie**. Microsoft a alors mandaté l'ancien procureur général américain Eric Holder et une équipe du cabinet d'avocats Covington & Burling pour enquêter sur ces déclarations. Le cabinet a relevé que la technologie d'AnyVision était bien utilisée aux points de contrôle des passages frontaliers entre Israël et la Cisjordanie, **mais qu'elle n'y avait pas alimenté un programme de surveillance de masse**. En dépit des résultats de l'enquête, Microsoft a annoncé le 27 mars qu'il allait vendre sa participation dans AnyVision. L'audit a, en effet, renforcé sa conviction. Pour le groupe, « *il est difficile d'être un investisseur minoritaire dans une entreprise qui vend des technologies sensibles, car ces investissements ne permettent généralement pas le niveau de surveillance ou de contrôle que Microsoft exerce sur l'utilisation de sa propre technologie* ».

Anticipation. Le magazine américain [Texas Monthly](#) a consacré, le 26 mars, un reportage à l'enseigne alimentaire texane H-E-B afin d'étudier les raisons pour lesquelles elle ne semblait pas exposée aux pressions constatées sur les autres chaînes de la grande distribution dans le contexte de la crise actuelle. La réponse ? **Une anticipation qui s'appuie sur un plan destiné à faire face aux situations d'urgence qui remonte à 2005**, date à laquelle le monde a été confronté à un risque de pandémie due au sous-type H5N1 du virus de la grippe A. Dès la deuxième semaine de janvier 2020, le groupe a ainsi examiné la situation en Chine, puis en Italie. Il a ensuite adapté sa logistique, modifié les horaires de ses équipes, organisé la distanciation sociale, révisé sa politique de congés maladie, limité les quantités de certains produits pour ses clients, augmenté de deux dollars de l'heure les salaires des salariés les plus exposés...

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
NOM/PRENOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères - 75018 Paris